

Demande d'étude exploratoire pour le raccordement d'un programme immobilier ou d'une zone d'aménagement au Réseau Public de Distribution géré par SICAP réseau

Identification : SICAP-FOR-RAC-07E

Version : V.1.0

Nombre de pages : 7

Version	Date	Nature de la modification	Annule et remplace
V.1.0	01/01/2009	Création	Néant

• **Résumé**

Ce formulaire est à utiliser pour une demande d'étude exploratoire en vue du raccordement d'un lotissement à usage résidentiel, d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire, d'un aménagement de zone à vocation tertiaire ou PME/PMI dont les lots sont alimentés en BT par un raccordement individuel.

Le dimensionnement des ouvrages électriques en dehors du terrain d'assiette de l'opération et le nombre de postes HTA/BT éventuellement à créer pour la desserte de l'opération, sont déterminés sur la base des éléments déclarés par le demandeur.

L'étude exploratoire est une prestation payante dont le coût est indiqué dans le catalogue des prestations publié sur le site Internet www.sicap-pithiviers.net

Préambule

L'objet de l'étude exploratoire est de présenter au demandeur, la solution technique de raccordement au Réseau Public de Distribution nécessaire et suffisante pour satisfaire à l'alimentation en énergie électrique du projet.

Le résultat de cette étude exploratoire précisera :

- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de tension BT hors du terrain de l'assiette de l'opération*
- *le nombre postes HTA/BT à créer pour la desserte du projet en BT*
- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de tension HTA*
- *les ouvrages électriques à modifier sur le Réseau Public de Distribution existant hors du terrain de l'opération,*
- *le coût estimatif du raccordement et les délais estimés pour la réalisation des travaux.*

Cette étude ne précisera pas le coût du réseau basse tension crée dans le terrain d'assiette de l'opération et des branchements qui seront réalisés dans le cadre du projet.

Nous vous précisons que l'étude exploratoire, est conduite sur la base de la situation du réseau existant au moment de l'étude. Votre projet est étudié uniquement par l'analyse des conséquences sur le transit d'énergie et les chutes de tension sur le réseau public de distribution suite à son raccordement.

Les réseaux à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de l'opération ne font l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé et ne prennent pas en compte les éventuelles contraintes liées à la voirie et au franchissement d'obstacles particuliers.

Le résultat de l'étude exploratoire n'engage pas SICAP réseau sur la solution de raccordement de l'opération, le coût et les délais indiqués.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SICAP.

A : Documents constitutifs du dossier d'une demande d'étude exploratoire

Les documents suivants sont **indispensables** à l'instruction de votre dossier :

- **le présent document** complété et signé par vos soins

Dans le cas d'un lotissement ou de l'aménagement d'un terrain :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) présentant le découpage des parcelles avec leurs superficies si elles sont connues au moment de la demande

Dans le cas d'un immeuble :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec la position du bâti.

B : Intervenants du projet

Le Demandeur de l'étude exploratoire		
Il est le destinataire de l'étude exploratoire.		
Raison Sociale N° de SIRET		
N° et nom de la voie		
Code postal - Commune		
Téléphone	Mobile	
Télécopie	Mél.	
Interlocuteur (Nom, Prénom)		
Adresse d'envoi de l'étude si différente de l'adresse ci-dessus N° et nom de la voie Code postal - Commune		

Tiers Habilité		
Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (installateur, bureau d'étude...), voire d'un particulier.		
Le demandeur de l'étude exploratoire a-t-il habilité un tiers ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Si oui, merci de renseigner les éléments suivants : <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande d'étude exploratoire auprès de SICAP réseau et de prendre connaissance des informations relatives au résultat de l'étude exploratoire objet de cette autorisation). Une copie de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande d'étude exploratoire.		
Personne ou société autorisée		
Le cas échéant, représenté par	M. ou Mme dûment habilité(e) à cet effet	
N° et nom de la voie		
Code postal - Commune		
Téléphone	Mobile	
Télécopie	Mél.	

C : Identification et localisation du projet

Nom de l'opération		
Localisation du projet (n° et nom de la voie)		
Code postal - Commune		
Une étude exploratoire a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, référence de l'étude : :	Date :

D : Description du projet

Si votre projet concerne l'alimentation d'un lotissement ou l'aménagement d'un terrain, précisez votre demande en remplissant le cadre D1.

Si votre projet concerne l'alimentation d'un immeuble, précisez votre demande en remplissant le cadre D2.

D1 : Caractéristiques du lotissement ou du terrain à aménager

Superficie totale du lotissement	m ²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	m ²

Lotissement à usage résidentiel :

La puissance individuelle de raccordement de chaque parcelle est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement en fonction de la superficie de la parcelle. La valeur de la puissance individuelle de raccordement choisie ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales de dimensionnement.

Pour mener l'étude exploratoire de raccordement de votre projet, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque parcelle est monophasée. Si votre projet prévoit l'alimentation d'une parcelle en triphasé, le préciser dans le tableau ci-dessous.

Superficie des lots	Puissance minimale de dimensionnement	Puissance individuelle de raccordement	Nombre de lots	Puissance totale
S < à 1000 m ²	12 kVA mono	kVA		kVA
1000 m ² < S < 2000 m ²	18 kVA mono	kVA		kVA
S > à 2000 m ²	18 kVA mono	kVA		kVA
S = m ²	kVA tri	kVA	1	kVA
S = m ²	kVA tri	kVA	1	kVA
TOTAL				kVA

Lotissement à usage tertiaire :

- **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

SICAP réseau propose d'utiliser les valeurs de puissances minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter, fixées par la norme NF C14-100 augmentées d'un ratio de 50 VA/m² pour prendre en compte l'utilisation de chauffage ou de climatisation électriques.

Destination des locaux	Ratio de puissance	SHON	Puissance totale
Bureau 40 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	90 VA/m²		kVA
Commerce, artisanat, médical 75 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	125 VA/m²		kVA
Autre	Xx VA/m ²		kVA
Total			kVA

Demande d'étude exploratoire pour le raccordement d'un programme immobilier ou d'une zone d'aménagement
au Réseau Public de Distribution géré par SICAP réseau

▪ **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance de raccordement de chaque lot est fixée par le demandeur. Si vous connaissez le lotissement de votre projet, remplir le tableau ci-dessous.

SHON unitaire par lot (en m ²)	Puissance de raccordement demandée par lot	Nombre de lots	Puissance totale
	kVA		kVA
	Total		kVA

D2 : Caractéristiques de l'immeuble

Surface hors Œuvre Nette (SHON)	m ²
Présence de parking souterrain	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de cages d'escalier (si connu lors de la demande d'étude exploratoire)	
Nature de la construction	<input type="checkbox"/> Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation
Chauffage et/ou climatisation électrique(s)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Immeuble à usage résidentiel :

Pour mener l'étude exploratoire de raccordement pour les usages résidentiels de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot est monophasée.

▪ **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

SICAP réseau propose d'utiliser la valeur de puissance minimale de dimensionnement de 9 kVA correspondant à des logements type T3/T5 ou d'une superficie comprise entre 35 et 100 m².

Nombre de logements	Puissance minimale de dimensionnement (*)	Puissance totale
	9 kVA	kVA

(*) puissance minimale à prévoir par local à usage d'habitation sans chauffage électrique conformément aux valeurs définies dans la norme NF C 14-100

Ratio services généraux (proposition : 36 kVA tri par groupe de 20 lots)

▪ **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance individuelle de raccordement de chaque local et de chaque point de raccordement est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement pour les locaux à usage d'habitation sans chauffage électrique. La valeur de puissance individuelle de raccordement choisie ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales de dimensionnement.

Demande d'étude exploratoire pour le raccordement d'un programme immobilier ou d'une zone d'aménagement
au Réseau Public de Distribution géré par SICAP réseau

Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé de points de raccordement, le préciser dans le tableau ci-dessous.

Types d'appartement	Puissance minimale de dimensionnement (*)	Puissance individuelle de raccordement (**)	Nombre	Puissance totale
T1/T2 ou S < 35 m ²	6 kVA	kVA		kVA
T3/T5 ou 35 m ² < S < 100 m ²	9 kVA	kVA		kVA
T6 ou plus ou S > 100 m ²	12 kVA	kVA		kVA
Total résidentiel				kVA
Services généraux				kVA

(*) puissance minimale à prévoir par local à usage d'habitation sans chauffage électrique conformément aux valeurs définies dans la norme NF C 14-100

(**) la valeur retenue ne peut pas être inférieure à la puissance minimale définie dans le tableau ci-dessus.

Immeuble à usage non résidentiel :

- **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

SICAP réseau propose d'utiliser les valeurs de puissances minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter, fixées par la norme NF C14-100 augmentées d'un ratio de 50 VA/m² pour prendre en compte l'utilisation de chauffage ou de climatisation électriques.

Destination des locaux	Ratio de puissance	SHON	Puissance totale
Bureau 40 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	90 VA/m²		kVA
Commerce, artisanat, médical 75 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	125 VA/m²		kVA
Autre	Xx VA/m ²		kVA
Total			kVA

Ratio services généraux (proposition : 36 kVA tri par groupe de 20 lots)

- **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance de raccordement de chaque lot est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter.

Type de locaux (commerce, bureau ...)	SHON unitaire (en m ²)	Puissance individuelle de raccordement (***)	Nombre de lots	Puissance totale
		kVA		kVA
Total				kVA
Services généraux				kVA

(***) la valeur retenue ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales définies dans la norme NF C 14-100.

E : Validation des informations

Fonction :
Date :

Signature :

F : Comment nous retourner vos documents

Par courrier :

SICAP
3 rue du moulin de la Canne
BP 458
45304 PITHIVIERS CEDEX

Par Email :

contact@sicap-pithiviers.net